

DIR Centre-Est

sur la voie du
développement durable



Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE

La route, élément-clé de la mobilité des hommes et de la vie économique, est aussi source de nuisances, en particulier environnementales : impact sur la biodiversité, contribution au changement climatique, consommation de ressources naturelles... Aujourd'hui, elle relève les défis du développement durable, en phase avec les orientations définies par la Stratégie nationale de développement durable et le Grenelle de l'Environnement.

La DIR Centre-Est s'inscrit clairement dans cette démarche. Les axes stratégiques de notre projet de service intègrent les volets environnementaux, sociaux et économiques du développement durable. Nous le mettons en œuvre au quotidien dans nos missions d'exploitation, d'entretien et de modernisation du réseau routier : les dispositifs de gestion du trafic limitent les engorgements, réduisant ainsi les émissions de CO2, les risques d'accidents et les pertes de temps ; l'information des usagers contribue à réguler la circulation et à améliorer la sécurité ; l'entretien raisonné des bords de route et la maintenance des bassins de rétention des eaux de ruissellement préservent l'environnement ; l'installation d'écrans acoustiques et la création de voies de contournement de centres urbains améliorent le cadre de vie des riverains...

Vous trouverez dans ce document des exemples concrets qui illustrent la dimension développement durable de notre activité. Ils traduisent la mobilisation des équipes de la DIR Centre-Est afin que la "route durable" devienne une réalité.

Denis Hirsch

Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est

USAGERS
COMPÉTENCES
SÉCURITÉ
INNOVATION
SERVICE PUBLIC
PROFESSIONNALISME
TERRITOIRES

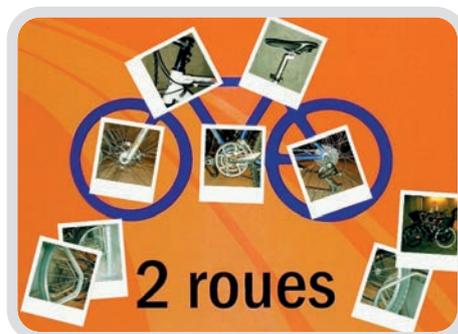


DANS NOTRE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

En 2010, la DIRCE a réalisé un premier calcul de ses émissions de gaz à effet de serre, suivi d'un plan d'actions visant à les réduire. Les actions entreprises portent sur les activités de **production** (entretien, exploitation...), mais aussi sur le **fonctionnement interne de la DIRCE**, notamment les déplacements : formation à l'éco-conduite, plans de déplacements d'établis-

sement amorcés sur Lyon et Chambéry, exercices avec simulateur de conduite sur plusieurs sites, incitation à l'usage de modes de transport doux pour les trajets domicile-travail, développement de la visio-conférence, etc. Plusieurs de ces actions sont inscrites dans le **plan d'administration exemplaire** du ministère.



QUAND ÉCONOMIE RIME AVEC ÉCOLOGIE

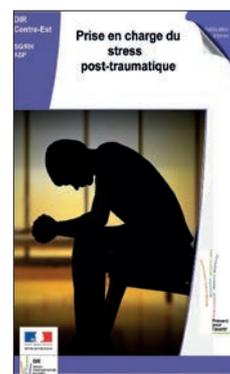
Cinq nouveaux Centres d'Entretien et d'Intervention ont été inaugurés en 2011-2012 à la DIRCE. Réalisés dans le cadre d'un **partenariat public-privé national** qui inclut aussi leur maintenance, ils satisfont à des **exigences** de respect de l'environnement, de maîtrise des coûts, d'ergonomie, d'accessibilité et d'évolutivité dans une perspective de long terme. Tous les

nouveaux centres sont **labellisés BBC** (Bâtiment Basse Consommation). Ils intègrent, selon les cas, des panneaux photovoltaïques, un système de récupération d'eaux de pluie pour le lavage des véhicules, un dispositif de suivi de la consommation énergétique, ou encore un éclairage autorégulé selon la luminosité ambiante.

A L'ÉCOUTE DES SITUATIONS DIFFICILES

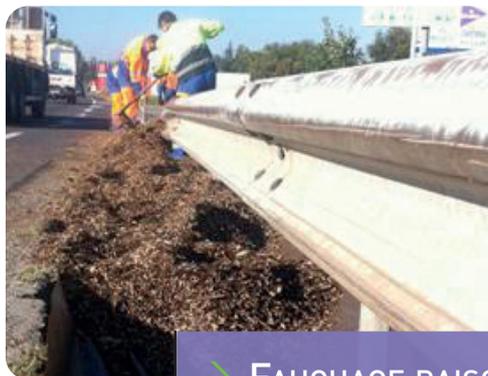
En matière sociale, la DIRCE a créé un "groupe de gestion des ressources humaines" (GRH) qui a pour objectif de **prévenir et traiter les situations humaines délicates**, en particulier celles qui relèvent des risques psycho-sociaux. Ce groupe intègre différents acteurs des ressources humaines, y compris les médecins de prévention, les assistantes de service

social et les animateurs sécurité prévention. **La lutte contre la souffrance au travail et les troubles du comportement** font partie des thématiques prioritaires. Parmi les premières réalisations à l'actif du GRH : la publication d'un document sur la prise en charge du stress post-traumatique à destination de l'ensemble des agents de la DIRCE.



QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES AU CŒUR DE NOS MISSIONS

DIR Centre-Est
sur la voie
du développement durable



SANTÉ PUBLIQUE

BIODIVERSITÉ

→ FAUCHAGE RAISONNÉ, PAILLAGE...

Respecter les exigences de sécurité et d'exploitation tout en améliorant la prise en compte de l'environnement : tel est l'objectif de la DIRCE en matière d'entretien des bords de route. Elle a élaboré une politique de fauchage raisonné qui fixe la hauteur d'herbe admise selon le type de voirie et la distance à la chaussée. L'abandon du fauchage systématique favorise la **biodiversité** et **diminue les émissions de CO2**. La DIRCE réduit aussi l'usage de produits phytosanitaires et expérimente de nouvelles méthodes comme le paillage, testé à l'entrée nord de Montélimar en 2011 : des résidus végétaux broyés issus d'un chantier d'élagage ont été disposés sous 200 m de glissières en bordure de la RN7 afin d'empêcher la pousse de l'herbe.



→ CAMÉRAS SOLAIRES SANS FIL

Plus besoin de raccordement filaire aux réseaux électrique et de transmission des données : la nouvelle caméra de vidéo-surveillance installée en 2011 sur la voie rapide urbaine de Chambéry, près du péage de l'A41, est alimentée en énergie par des panneaux photovoltaïques et reliée par Wifi au réseau de fibres optiques qui véhicule les données de tous les équipements dynamiques de gestion du trafic de la DIRCE. L'expérience s'étant révélée concluante, une dizaine de caméras de ce type, autonomes et alimentées en **énergie renouvelable**, seront prochainement installées sur la rocade de Dijon.

→ DES BASSINS BIEN ENTRETENUS

Les bassins de rétention servent à réguler les eaux de ruissellement de la chaussée et à capter les **pollutions accidentelles**. Ils jouent un rôle essentiel dans la **réduction des impacts environnementaux** du trafic routier. Parallèlement à la réhabilitation progressive des bassins en mauvais état, la DIRCE a défini en 2011 sa politique de surveillance et d'entretien des 270 bassins de son périmètre. Elle précise les tâches à réaliser et les périodicités minimales d'intervention. Les équipes de terrain, consultées pour la finalisation de cette politique, sont associées à sa déclinaison en grilles de suivi par ouvrage.





→ PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS

Les ponts font partie des gîtes qu'affectionnent les chiroptères (chaves-souris) dont toutes les **espèces** sont **protégées** en France. En partenariat avec des associations de protection de la nature, la DIRCE a formé ses équipes chargées de l'inspection et de l'entretien des ouvrages d'art à la prise en compte de ces mammifères volants. Objectif : savoir détecter leur présence et adopter les bonnes pratiques pour limiter l'impact négatif d'éventuels travaux de rénovation sur leur mode de vie. Une fiche "chiroptères" est remplie à chaque visite d'ouvrage et un bilan annuel est transmis aux associations partenaires qui assurent le suivi de ces populations.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

→ MOINS DE SEL SUR LES ROUTES

En cas de neige ou de verglas, le salage fait partie des moyens d'action permettant d'assurer **la viabilité des chaussées**. Mais l'épandage de sel a un effet sur l'environnement, en particulier sur la ressource en eau et sur la biodiversité. Pour limiter au strict nécessaire les quantités utilisées, la DIRCE a élaboré des **consignes de traitement** adaptées aux différents cas de figure (il n'y a plus d'intervention systématique) et l'**étalonnage** des saleuses fait l'objet d'une attention particulière. Chaque année, en début d'hiver, tous les agents de la DIRCE suivent une journée de formation dédiée à la viabilité hivernale.



→ RECYCLAGE DES CHAUSSEES

Les gravillons et le bitume qui constituent les enrobés routiers sont issus de carrières et de gisements de pétrole. Pour réduire la consommation de ces ressources naturelles non renouvelables, la DIRCE favorise le recyclage : lors de la rénovation d'une chaussée, la couche superficielle est rabotée et les **agrégats récupérés** sont incorporés dans la fabrication de nouveaux enrobés qui peuvent être utilisés sur place ou sur un autre chantier. Dans les opérations récentes de réhabilitation de sections de la Rcade Est de Lyon, de la RN79 ou de la RN7 dans l'Allier, le taux d'incorporation de matériaux recyclés s'est échelonné de 20 % à 35 %.



© Fabrice RUCIER - Média Invasions de l'ambrosie



MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

→ PLANTES INVASIVES ET ALLERGÈNES

Les plantes invasives constituent une menace pour la biodiversité et parmi elles, l'ambrosie est en outre un puissant allergène. Elle est particulièrement bien implantée sur le périmètre de la DIRCE, notamment en Rhône-Alpes. Afin de lutter contre ce fléau pour la santé, la DIRCE préconise plusieurs techniques visant à épuiser la plante : fauchage avant floraison pour les surfaces importantes, arrachage manuel pour les zones plus restreintes ou difficiles d'accès, paillage pour limiter sa croissance... Une plaquette d'information sur l'ambrosie et les moyens de lutte a été largement diffusée auprès des agents de la DIRCE.



→ COMPÉTENCES ENVIRONNEMENTALES

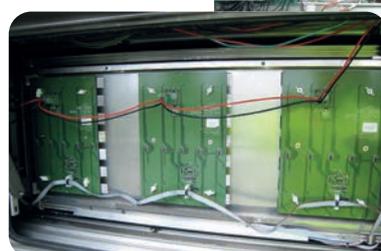
Pour chaque opération de travaux neufs sur le réseau routier national, la DIRCE applique un processus spécifique de prise en compte de l'environnement. Il consiste à identifier les impacts potentiels du projet sur l'environnement puis à mettre en œuvre des mesures adaptées visant à les maîtriser. Les thématiques de **la biodiversité, de l'eau et des déchets**, particulièrement importantes, ont fait l'objet de formations spécifiques à destination des chefs de pôle, chefs de projets, contrôleurs et chargés d'études des équipes ingénierie de la DIRCE.

→ DES LED POUR L’AFFICHAGE

Pour rénover un Panneau à Messages Variables vieillissant situé près du tunnel de Fourvière, la DIRCE a inauguré une **solution originale** qui minimise à la fois le coût de l'investissement, les déchets générés et la consommation énergétique. Contrairement à la pratique habituelle qui consiste à remplacer tout l'équipement, seuls les composants électroniques ont été changés, la structure d'ensemble et les parties mécaniques étant conservées. Les lampes à incandescence ont été remplacées par des LED, plus fiables, économes en énergie et à durée de vie très longue. Résultat : le nouveau PMV consomme **50 à 80 % d'énergie de moins par an**.



AVANT



APRES



→ INSERTION PROFESSIONNELLE

Le développement durable se décline aussi en matière sociale. Pour l'entretien des abords de la voirie, la DIRCE s'efforce d'intégrer des personnes en insertion professionnelle. A Grenoble, par exemple, elle s'est associée dès 2009 aux collectivités locales pour confier à des **structures de réinsertion** sociale par le travail le ramassage des débris le long des voies rapides urbaines. En 2012, elle a intégré une clause d'insertion dans le contrat d'entretien des espaces verts du district de Lyon : le prestataire s'engage à réserver 10 % minimum du temps de travail à du personnel en insertion.

BIODIVERSITÉ GESTION DES DÉCHETS

→ CERTIFICATION ISO 14001

Afin d'aller plus loin sur le respect de l'environnement dans la conduite des projets d'investissement routiers, la DIRCE s'est engagée avec la DREAL Rhône-Alpes dans la voie de la certification environnementale ISO14001. En 2012, cinq grands projets étaient certifiés dans la Loire, le Rhône, la Drôme et la Savoie, avec des audits indépendants à la clé. D'autres projets, bien que non certifiés, intègrent **un système de management de l'environnement** animé par un coordinateur environnemental dédié, en particulier dans l'Allier.



→ COVOITURAGE

En réduisant le nombre de véhicules sur la route, le covoiturage diminue la consommation de carburant, donc les émissions de CO2 et le coût du transport. Sans parler du gain de convivialité... La DIRCE est partie prenante de plusieurs **initiatives de création d'aires de covoiturage** dans des zones propices au développement de cette pratique. Elle a mis plusieurs terrains à la disposition des aménageurs de telles aires (collectivités locales et/ou sociétés d'autoroutes), en particulier à proximité des échangeurs autoroutiers de Valence nord (A7), de Cortelin près de Chalon-sur-Saône (A6) et de la Porte de Lyon (A6).



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
<http://www.dir-centre-est.fr>



**Direction Interdépartementale
des Routes Centre-Est**

Immeuble la Villardière 228, rue Garibaldi – 69446 Lyon Cedex 03
Tél. (33) 04 69 16 62 00
Fax (33) 04 69 16 63 80